



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 10 mai 2023

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
11 mai 2023
n° 18 / 7995^e
pages 889 à 944



Version numérique incluse*



322318



ÉDITORIAL

- 889 Le Conseil constitutionnel et les retraites : dans le droit fil de sa jurisprudence !,
Pierre Esplugas-Labatut

ACTUALITÉS

- 892 Condamnation (mandat de dépôt) : constitutionnalité du régime
892 Étranger (carte de résident) : constitutionnalité du régime
893 Retraites (référérendum d'initiative partagée) : nouvelle irrecevabilité
894 Réforme de la justice : présentation de deux projets de loi

POINT DE VUE

- 895 Quand le principe d'opportunité des poursuites chahute le principe d'égalité devant la loi,
Marie Bougnoux, Jérôme Pauzat et Laurent Sebag

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 906 **Chronique** : La loi, la compliance, le contrat et le juge : places et alliances, *Marie-Anne Frison-Roche*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
909 Première chambre civile, *Viviane Le Gall, Laurent Duval, Éloi Buat-Ménard, Isabelle Kloda, Valérie Champ et Stéphanie Robin-Raschel*
915 Deuxième chambre civile, *Françoise Jollec, Claire Bohnert, Samuel Ittah, Xavier Pradel, Carine Dudit et Julie Vigneras*
925 **Panorama** : Droit international privé, *Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke*
939 **Note** : La fin de la transparence ?, note sous CJUE 22 nov. 2022, *Maxime Lassalle*

ENTRETIEN

- 944 Adeline Gouttenoire – Droit à l'image des enfants
(à propos de la proposition de loi)

DALLOZ
Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNARANT, NICOLAS DESBATS,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUTIER

RÉDACTION

- DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

- RÉDACTION

Maelle HARSCOÛET DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

- CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZE-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU
Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite.



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Pierre Esplugas-Labatut

889

Le Conseil constitutionnel et les retraites :
dans le droit fil de sa jurisprudence !



ACTUALITÉS

892

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Condamnation (mandat de dépôt) :

constitutionnalité du régime,

Cons. const. 4 mai 2023

892

DROIT PUBLIC

Étranger (carte de résident) :

constitutionnalité du régime,

Cons. const. 4 mai 2023

893

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Retraites (référéndum d'initiative partagée) :

nouvelle irrecevabilité,

Cons. const. 3 mai 2023

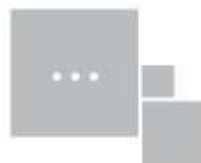
894

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Réforme de la justice :

présentation de deux projets de loi



POINT DE VUE

895

Quand le principe d'opportunité des poursuites chahute le principe d'égalité devant la loi
par Marie Bougnoux, Jérôme Pauzat et Laurent Sebag



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

898

La conciliation entre secrets juridiques et vérité judiciaire : méthodes et sources du droit en question
par Gwendoline Lardeux

906

La loi, la compliance, le contrat et le juge : places et alliances
par Marie-Anne Frison-Roche

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

909

Première chambre civile
par Viviane Le Gall, Laurent Duval,
Éloi Buat-Ménard, Isabelle Kloda,
Valérie Champ et Stéphanie Robin-Raschel

915

Deuxième chambre civile
par Françoise Jollec, Claire Bohnert, Samuel Ittah,
Xavier Pradel, Carine Dudit et Julie Vigneras

PANORAMA

925

Droit international privé
mars 2022 – février 2023
par Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seske

NOTE

939

La fin de la transparence ?
note sous CJUE 22 nov. 2022
par Maxime Lassalle



ENTRETIEN

944

Adeline Gouttenoire – Droit à l'image des enfants
(à propos de la proposition de loi)

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

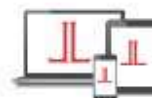
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (préférences entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
4 mai 2023
n° 17 / 7994^e
pages 833 à 888

CHRONIQUE / Informatique

Réflexions sur la régulation internationale des NFT
> *Camille Jalicot*

844

ÉDITORIAL

833 Naissance d'une conscience constitutionnelle? (Non), *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

836 Clause abusive (prêt en devise étrangère): conséquences juridiques de l'invalidité

837 Crédit à la consommation (office du juge): inopposabilité de la prescription

838 Marque (européenne): publicité affichée par un moteur de recherche

839 Compétence européenne (matière matrimoniale): enfant ayant déménagé

LECTURES

840 Le droit et son école, *Jean-Sylvestre Bergé*

LE POINT SUR...

841 Remarques sur la restriction du droit de préférence du preneur à bail commercial, *Ludovic Lauvergnat*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

850 **Chronique:** Droit souple, foire aux questions et entreprise individuelle, *Jean-Baptiste Barbiéri*

855 **Panorama:** Droit et genre, *RÉGINE*

868 **Notes:** Responsabilité de plein droit du transporteur aérien international de marchandises: de la prise en charge à la livraison, *note sous Com. 8 févr. 2023, Laurent Sigouir*

875 L'action en démolition pour violation des règles d'urbanisme étendue aux normes environnementales? Ce que dit la Cour de cassation et (surtout) ce qu'elle ne dit pas, *note sous Civ. 3^e, 11 janv. 2023, Pauline Abadie*

882 Interprétation stricte des motifs de non-reconnaissance dans les règlements Bruxelles I et Bruxelles I bis, *note sous Civ. 1^{re}, 7 déc. 2022, Asma Alouane*

ENTRETIEN

888 Cécile Legros et Iolande Vingiano-Viricel – Le projet Risklog: management global des risques industriels au sein de la *Supply Chain*

DALLOZ
Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322317



9 782993 17223178

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNARANT, NICOLAS DESSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVAUQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUTNER

RÉDACTION

- DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

- RÉDACTION

Maelle HARSCOÛET DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

- CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerces : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZE-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

833

Naissance d'une conscience
constitutionnelle ? (Non)



ACTUALITÉS

836

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (prêt en devise étrangère):

conséquences juridiques de l'invalidité,

CJUE 27 av. 2023

Crédit à la consommation (office du juge):

inopposabilité de la prescription, Paris, 6 av. 2023

Propriété intellectuelle

Marque (licence): loi applicable en cas de cotitularité,

CJUE 27 av. 2023

Marque (européenne): publicité affichée par un

moteur de recherche, CJUE 27 av. 2023

838

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (assurance): bateau

de plaisance, CJUE 27 av. 2023

Compétence européenne (matière matrimoniale):

enfant ayant déménagé, CJUE 27 av. 2023

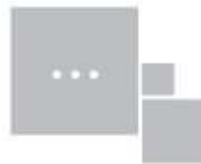


LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

840

Le droit et son école



LE POINT SUR...

841

Remarques sur la restriction du droit de préférence du preneur à bail commercial
par Ludovic Lauvergnat



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

844

Réflexions sur la régulation internationale des NFT
par Camille Jalicot

850

Droit souple, foire aux questions
et entreprise individuelle
par Jean-Baptiste Barbiéri

PANORAMA

855

Droit et genre
janvier 2022 – janvier 2023
par RÉGINE

NOTES

868

Responsabilité de plein droit du transporteur aérien
international de marchandises: de la prise en charge
à la livraison, note sous Com. 8 févr. 2023
par Laurent Siguoirt

875

L'action en démolition pour violation des règles
d'urbanisme étendue aux normes environnementales?
Ce que dit la Cour de cassation et (surtout) ce qu'elle ne
dit pas, note sous Civ. 3^e, 11 janv. 2023
par Pauline Abadie

882

Interprétation stricte des motifs de non-reconnaissance
dans les règlements Bruxelles I et Bruxelles I bis,
note sous Civ. 1^{re}, 7 déc. 2022
par Asma Alouane



ENTRETIEN

888

Cécile Legros et Iolande Vingiano-Viricel
Le projet Risklog: management global des risques industriels au sein de la Supply Chain

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

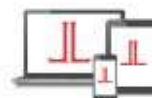
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr



JURISPRUDENCE

Sociétés en général

Prohibition des engagements perpétuels et conclusion d'un pacte d'associés pour la durée de vie de la société
Civ. 1^{re}, 25 janvier 2023,
note Bertrand Fages p. 292

Devoir de mise en garde du banquier envers l'emprunteur ou la caution avertis
Com. 4 janvier 2023,
note Dominique Legeais p. 297

Nullité pour défaut de pouvoir du représentant de la personne morale : une exception purement personnelle
Com. 12 octobre 2022,
note Thibault de Ravel d'Esclapon p. 304

Cession d'actions

Cession de droits sociaux : de la réticence dolosive à l'occasion de la révision d'une clause de complément de prix
Com. 9 novembre 2022,
note Tanguy Allain p. 306

Droit pénal des sociétés

Étendue des pouvoirs de saisie des agents de l'Autorité de la concurrence
Crim. 21 février 2023,
note Haritini Matsopoulou p. 319

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

REVUE DES SOCIÉTÉS

Mai 2023 - n° 5

ÉTUDE

Ordonnance relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées
— *Ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023*
Bruno Dondero p. 271

CHRONIQUES

Chronique de droit européen des sociétés
— *Le droit des sociétés et le numérique : proposition de directive du 29 mars 2023*
Benoit Lecourt p. 327



Version numérique incluse*



Actualités _____ **266**

par Bénédicte François

Étude _____ **271**Ordonnance relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées
Bruno Dondero _____ 271**Jurisprudence** _____ **292****Sociétés en général**La prohibition des engagements perpétuels
n'interdit pas de conclure un pacte d'associés
pour la durée de vie de la société
Note sous Civ. 1^{re}, 25 janv. 2023
note Bertrand Fages _____ 292Le devoir de mise en garde du banquier
envers l'emprunteur ou la caution avertis
Note sous Com. 4 janv. 2023
note Dominique Legeais _____ 297Date d'opposabilité des opérations de fusion
aux tiers : épilogue ?
Note sous Com. 30 nov. 2022
note Jean-Marc Moulin _____ 300Nullité pour défaut de pouvoir
du représentant de la personne morale :
une exception purement personnelle
Note sous Com. 12 oct. 2022
note Thibault de Ravel d'Esclapon _____ 304**Cession d'actions**Cession de droits sociaux :
de la réticence dolosive à l'occasion de la
révision d'une clause de complément de prix
Note sous Com. 9 nov. 2022
note Tanguy Allain _____ 306**Sociétés à responsabilité limitée**Une extension du champ d'application *ratione*
temporis de la notion de faute séparable
Note sous Com. 7 sept. 2022
note Émeric Nicolas _____ 311**Commissaires aux comptes**Actions en fixation du montant et en
recouvrement des honoraires du CAC :
actions différentes, compétences distinctes
Note sous Com. 9 nov. 2022
note Jennifer Bardy _____ 315**Droit pénal des sociétés**L'étendue des pouvoirs de saisie des agents
de l'Autorité de la concurrence
Note sous Crim. 21 févr. 2023
note Haritini Matsopoulou _____ 319**Droit fiscal des sociétés**Perquisition fiscale : nécessité de contester
l'origine illicite des pièces produites par
l'administration fiscale
Note sous Com. 9 nov. 2022
note Sébastien Jambort _____ 324**Chronique de droit européen des sociétés** _____ **327**

par Benoît Lecourt



À LA UNE

Question pratique - L'utilisation d'une créance à titre de garantie

26

Concurrence - Loi Egalim 3 : le cadre des négociations commerciales est à nouveau modifié

18

Consommation - Loi DDADUE 3 : accessibilité des produits et des services aux consommateurs

24

GUIDE PRATIQUE

CONSULTATION ANNUELLE DES ASSOCIÉS DE SAS 2023

Le planning et les modèles pour consulter les associés sur l'approbation des comptes des sociétés par actions simplifiées (cahier joint)

32



www.efl.fr



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Lefebvre Dalloz



Sociétés

- 4 - Nullité d'une société créée par une association en violation de son objet
- 4 - Nullité d'une assemblée de SAS
- 5 - Reprise d'un acte conclu alors que la société était en formation
- 6 - Révocation du dirigeant dans des circonstances vexatoires
- 6 - Dissolution d'une société pour mésentente entre associés
- 7 - Action en responsabilité contre un dirigeant

Bourse

- 8 - Divulgateion illicite d'informations privilégiées

Entreprise en difficulté

- 9 - Suspension des poursuites contre une société en procédure collective
- 9 - Assignation en procédure collective d'un locataire par son bailleur

Contrats

- 10 - Incidence de la caducité du permis de construire sur la vente d'un terrain
- 11 - Clause de conciliation préalable obligatoire
- 12 - Avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux

Finances de l'entreprise

- 13 - Information due par la banque prêteuse à la caution

Biens de l'entreprise

- 14 - Prescription de l'action en paiement de l'indemnité de rupture prévue au bail commercial
- 14 - Exercice du droit de préemption par le locataire ayant refusé l'offre initiale

Consommation

- 15 - Prêt en partie affecté à l'apurement d'un crédit immobilier
- 16 - Confirmation d'un contrat nul par un consommateur et mentions légales au dos du bon de commande
- 17 - Prêt immobilier en francs suisses et clause abusive
- 17 - Code des bonnes pratiques du démarchage téléphonique

Commentaires

- 18 - Négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs
- 24 - Loi DDADUE 3 : accessibilité des produits et des services aux consommateurs

Question pratique

- 26 - L'utilisation d'une créance à titre de garantie

Veilles

- 30 - Veille législative
- 30 - Veille fiscale et sociale



GUIDE PRATIQUE



Cahier joint

CONSULTATION ANNUELLE
DES ASSOCIÉS DE SAS 2023

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

Vices cachés : la réparation du bien par un tiers n'empêche pas l'acheteur d'agir contre le vendeur

Cass. 3^e civ. 8-2-2023 n° 22-10.743 FS-B : Décisions 251

En cas de vice caché, la remise en état du bien par un tiers n'empêche pas l'acheteur d'agir contre le vendeur pour lui demander une réduction du prix à hauteur du coût des travaux mis à sa charge pour remédier au vice.

Un pacte d'associés conclu pour la durée de la société ne peut pas être résilié unilatéralement

Cass. 1^e civ. 25-1-2023 n° 19-25.478 FS-B : Décisions 262 et chronique p. 7

L'interdiction des engagements perpétuels n'interdit pas de conclure un pacte d'associés pour la durée de la société, de sorte que les parties ne peuvent pas y mettre fin unilatéralement.

Les décisions collectives de SAS prises en violation des statuts peuvent être annulées

Cass. com. 15-3-2023 n° 21-18.324 FS-B : Décisions 263

Une décision de SAS prise sans respecter les règles statutaires relatives à la compétence des associés ou aux formes et conditions d'adoption des décisions collectives peut être annulée si la violation est de nature à influencer sur le résultat du processus de décision.

L'admission d'une créance au passif n'empêche pas toujours d'invoquer le caractère abusif d'une clause

Cass. com. 8-2-2023 n° 21-17.763 FS-B : Décisions 269

Nonobstant l'admission de la créance à son passif, un débiteur peut faire valoir que le contrat ayant donné naissance à la créance comporte une clause abusive si le juge-commissaire n'a pas examiné cette clause lors de l'admission.

Irrecevabilité de l'action en responsabilité du débiteur en liquidation judiciaire contre son avocat

Cass. com. 8-2-2023 n° 21-16.954 F-B : Décisions 271

Le débiteur en liquidation judiciaire n'a pas qualité pour agir en responsabilité contre son avocat qui, en ne saisissant pas la cour de renvoi après cassation de l'arrêt ayant prononcé sa liquidation, lui a fait perdre une chance d'éviter cette procédure.

Action contre le créancier fautif : la prescription court dès la mise en demeure de la caution de payer

Cass. 1^e civ. 11-1-2023 n° 21-23.957 F-B : Décisions 277

La mise en demeure de payer adressée par le créancier à la caution par lettre recommandée AR fait courir le délai dans lequel la caution peut agir en responsabilité contre le créancier, même si la caution n'a pas réceptionné ce courrier.

L'Autorité de la concurrence peut saisir tout document en lien avec son enquête dans les lieux visités

Cass. crim. 21-2-2023 n° 21-85.572 F-B : Décisions 281

Lors d'enquêtes autorisées par le juge des libertés et de la détention, les agents de l'Autorité de la concurrence peuvent saisir tous les documents qui sont en lien avec l'objet de l'enquête et se trouvant dans les lieux désignés par le juge ou accessibles depuis ceux-ci.

Saisie-contrefaçon et secret des affaires : seul le séquestre provisoire peut être ordonné

Cass. com. 1-2-2023 n° 21-22.225 FS-BR : Décisions 285

Le juge qui statue sur une demande de saisie-contrefaçon ne peut que recourir, au besoin d'office, à la procédure spéciale de placement sous séquestre provisoire afin d'assurer la protection du secret des affaires de la partie saisie, à l'exclusion de toute autre mesure.

Vente de marchandises au sein de l'UE : le tribunal compétent est celui désigné par le contrat

Cass. com. 8-2-2023 n° 21-13.536 FS-B : Décisions 293

Le tribunal compétent pour connaître d'un litige opposant le vendeur et l'acheteur de marchandises domiciliés dans deux États membres de l'Union européenne différents est celui du lieu de livraison prévu par le contrat plutôt que celui du lieu de livraison effective.

REVUE LAMY

Droit des Affaires

Cession d'usufruit de parts sociales et régime fiscal applicable : ancrage d'une distinction entre usufruit de parts sociales et démembrement de propriété

Laurent-Olivier SINCLAIR

– La régulation des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs à l'aune de la loi ÉGalim 3

Jérémy BERLEMONT

– Le transfert du patrimoine professionnel à l'épreuve des sanctions professionnelles

Cheik GALOKHO

– Droit de la conformité bancaire : un an de décisions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (janv. 2022-déc. 2022)

Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

– Les modalités de tenue des registres des bénéficiaires effectifs remises en cause par un arrêt de la CJUE du 22 novembre 2022 en application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Emmanuel DAOUD, Ghita KHALID ROUISSI

– L'action *ut singuli* et le conflit d'intérêts du dirigeant

Tewfek TAYAR

192 | MENSUEL
MAI 2023

Conseil scientifique

Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME :

Maître de conférences HDR Université Toulouse Capitole, chargée de mission développement durable

Jean-Michel de CARMO SILVA :

Professeur de droit, Grenoble École de Management

Emmanuel DAOUD :

Avocat associé, Cabinet VIGO

Jack DEMAISON :

Avocat associé, SIMON Associés

Laurence Caroline HENRY :

Professeur - Avocat général en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Arnaud LECOURT :

Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

Jacques MESTRE :

Professeur agrégé des Facultés de droit

Cyril NOURISSAT :

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social 7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentant légal : Guillaume Deroubaix

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directeur de la publication : Guillaume Deroubaix

Directrice des rédactions : Sylvie Duras

Rédactrice en chef : Chloé Mathonnière

Rédactrices en chef adjointes :

Anouk Jaunasse, Joséphine de Romanet,

Ont collaboré à ce numéro :

Érémly Berlemont, Guillaume Carteret, Lionel Costes, Chloé Gardès, Victoria Mauriès, Héloïse Planckart et Alexandre Solau

Dépôt légal : à parution

Prix au numéro : 60,42 € TTC

N°ISSN (version en ligne) : 2109-9367

N°ISSN (version imprimée) : 1279-8401

Périodicité : mensuel

N°CPPAP : 0125 T 87146

Crédit photos : Getty Images

Imprimeur : Dupliprint

733 rue Saint-Léonard - 53147 Mayenne

Origine du papier : Pologne

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : PEFC

Eutrophisation : Ptot 0.02 kg/tonne

Pour contacter le service client :

N°Cristal 09 69 39 58 58

APPEL NON SURTAXE

Courriel : contact@lamyliaisons.fr

Internet : www.liaisons-sociales.fr

www.lamyliaisons.fr - www.lamy-liaisons.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle par quelque procédé que ce soit, du contenu issu de la présente publication, effectuée sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon.

Sommaire

FOCUS P. 4

- La régulation des relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs à l'aune de la loi ÉGalim 3
Jérémy BERLEMONT

LES ESSENTIELS DU MOIS P. 6

ÉCLAIRAGE P. 18

- Le transfert du patrimoine professionnel à l'épreuve des sanctions professionnelles
Cheik GALOKHO

CHRONIQUE P. 25

- Droit de la conformité bancaire : un an de décisions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (janv. 2022-déc. 2022)
Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

ANALYSE P. 35

- Cession d'usufruit de parts sociales et régime fiscal applicable : ancrage d'une distinction entre usufruit de parts sociales et démembrement de propriété
Laurent-Olivier SINCLAIR

JURISPRUDENCE COMMENTEE P. 40

- Les modalités de tenue des registres des bénéficiaires effectifs remises en cause par un arrêt de la CJUE du 22 novembre 2022 en application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
Emmanuel DAOUD, Ghita KHALID ROUISSI
- L'action *ut singuli* et le conflit d'intérêts du dirigeant
Tewfek TAYAR



[If You Can't Beat Them, Join Them. The Rise of Investment Screening in Europe in Comparative Perspective, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 649-655](#)

DOCTRINE S. BAUERLE DANZMAN – S. MEUNIER

10/05/2023

[Origins and rationale of the FDI Screening Regulation, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 657-668](#)

DOCTRINE S. BAULE

10/05/2023

[Le mécanisme de coopération européen pour le filtrage des investissements étrangers : réflexions après deux ans de mise en œuvre, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 669-675](#)

DOCTRINE M. CHULIA – F. GEHL

10/05/2023

[The development of Investment Screening in Austria – Investment Control Act and EU-cooperation mechanism as game changers?, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 677-684](#)

DOCTRINE C. CHAUSSE

10/05/2023

[The Danish Investment Screening Act – A Review with Perspectives on Infrastructure Offshore Critical to the Supply of Energy, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 685-694](#)

DOCTRINE A. GIØDESEN THYSTRUP

10/05/2023

[Procedural transparency in EU investment screening: an EU board of review for Member State screening decisions?, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 695-701](#)

DOCTRINE J. POHL

10/05/2023

[La fixation du siège des agences européennes, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 705-716](#)

DOCTRINE D. DERO-BUGNY

10/05/2023

[Permis d'espérer ? Les propositions de refonte des directives « permis unique » et « résident de longue durée » d'avril 2022, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 717-726](#)

DOCTRINE R. FOUCART


10/05/2023

[Rule of Law crisis in Poland and mutual trust: difficult reconciliation between cooperation in criminal matters and right to an independent tribunal, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 727-740](#)

DOCTRINE A. HRDLICKOVA


10/05/2023

[Le rôle déterminant du juge national dans la mise en œuvre des normes environnementales européennes. Réflexions à propos de l'arrêt du Conseil d'État du 17 octobre 2022, Association Les amis de la Terre France et autres, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 741-750](#)

DOCTRINE  A. FERENTINOU

10/05/2023

[La Suisse et l'Union européenne : un long chemin parsemé d'embûches, *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 751-768](#)

DOCTRINE  CH. KADDOUS

10/05/2023

[Conséquences de l'acquisition de la nationalité de l'État membre d'affectation sur le réexamen du droit à l'indemnité dite de « dépaysement » nonobstant l'incidence limitée de la qualité de citoyen d'un autre État membre de l'Union sur l'état de dépaysement des fonctionnaires européens et autres agents \(CJUE \(4e ch.\), 15 septembre 2022, Colin Brown/Commission européenne et Conseil de l'Union européenne, aff. C-675/20 P\), *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 771-780](#)

DOCTRINE  A. POPOV


10/05/2023

[Règle de neutralité, liberté de religion et égalité de traitement. Une question qui reste controversée : l'interdiction du port visible de signes religieux ou spirituels \(CJUE \(2e ch.\), 13 octobre 2022, L.F./S.C.R.L. \(Vêtement à connotation religieuse\), C-344/20, ECLI:EU:C:2022:774\), *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 781-792](#)

DOCTRINE  A. CAIOLA

10/05/2023

[La poursuite de l'extension du principe ne bis in idem au-delà des frontières de l'Union : la mise en œuvre d'une protection accrue \(CJUE \(gde ch.\), 28 octobre 2022, Generalstaatsanwaltschaft München \(Extradition et ne bis in idem\), aff. C-435/22 PPU, EU:C:2022:852\), *Rev. Aff. Eur.*, 2022/4, p. 793-798](#)

DOCTRINE  E. PENNINGCKX

10/05/2023

Actualité des procédures collectives, n° 9 du 28 avril 2023

Sommaire du numéro

Repère



REDRESSEMENT JUDICIAIRE

La saisie immobilière suspendue par l'effet d'un redressement judiciaire

N° 106 - Par Laurence CAMENSULI-FEUILLARD

[Consulter le PDF](#)

Alertes



PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE | MANDAT AD HOC

Point de juxtaposition du traitement curatif avec le traitement préventif

N° 107

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ORGANES

Désigner le mandataire judiciaire par son nom tandis qu'il exerce en société fait courir le risque de la nullité au jugement

N° 108 - Par Bertille GHANDOUR

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ARRÊT DES POURSUITES

Les dispositions relatives à la reprise de la procédure de saisie immobilière en cours s'appliquent au redressement judiciaire

N° 109

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CAUTION

Exercice hors procédure d'une action d'une caution sur un bien indivis

N° 110

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | REVENDICATIONS

La reconnaissance du droit de propriété par le débiteur ne vaut pas acquiescement à la revendication et entraîne la forclusion de l'action

N° 111

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | PLAN DE CONTINUATION

Résolution d'un plan de redressement après constat de la cessation des paiements

N° 112

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | CESSIION ISOLÉE DES ACTIFS

Exigence du respect des clauses d'agrément incluses dans le bail commercial en cas de cession du fonds de commerce en liquidation judiciaire

N° 113 - Par Karl LAFABURIE

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ

Déclaration de force exécutoire d'une décision rendue en faveur du syndic et mesure d'exécution : attention à la confusion !

N° 114 - Par Véronique LEGRAND

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | COMPÉTENCE

L'expertise judiciaire évaluant la créance indemnitaire n'est pas une instance en cours et ne prive donc pas le juge-commissaire de sa compétence en cas de contestation

N° 115

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | PROCÉDURE

Conversion d'office : l'avocat, le terme de la période d'observation ou l'avis de l'administrateur judiciaire ne peuvent suppléer le non-respect du contradictoire

N° 116

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | VOIES DE RECOURS

Irrecevabilité d'un pourvoi en cassation contre une ordonnance de juge-commissaire susceptible d'appel

N° 117

[Consulter le PDF](#)

Actualité des procédures collectives, n° 8 du 14 avril 2023

Sommaire du numéro

Repère

ACTION PAULIENNE

Nouvelles précisions sur l'action paulienne du liquidateur dans l'intérêt collectif des créanciers

N° 92 - Par Laura SAUTONIE-LAGUIONIE

[Consulter le PDF](#)

Alertes

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE | CONCILIATION

Caducité de l'accord homologué et aval garantissant un nouveau concours

N° 93

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONDITIONS D'OUVERTURE

Caractérisation d'un redressement impossible, critère d'ouverture de la liquidation judiciaire

N° 94

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ORGANES

Irrecevabilité des demandes faites en qualité de mandataire judiciaire à la suite de la conversion de la procédure en liquidation judiciaire

N° 95

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | VÉRIFICATION DES CRÉANCES

(Im)précisions sur l'objet de la contestation de la créance déclarée

N° 96 - Par Karl LAFAURIE

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | VÉRIFICATION DES CRÉANCES

Dénaturation des conventions dans la vérification de créance

N° 97

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | SALARIÉS

Un délai de forclusion de 2 mois pour contester les relevés des créances salariales qui ne part qu'à certaines conditions

N° 98 - Par Laurence FIN-LANGER

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | REVENDICATIONS

Un inventaire établi de manière satisfaisante fait preuve de la réalité de l'existence en nature des biens revendiqués dans le patrimoine du débiteur

N° 99 - Par Jocelyne VALLANSAN

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ACTION PAULIENNE

Qualité pour agir du seul liquidateur

N° 100

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉALISATION DE L'ACTIF - BIEN INDIVIS

[Demande de licitation d'un bien indivis par le liquidateur](#)

N° 101

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

[L'interdiction de gérer obtenue par le ministère public ne préjuge pas de la condamnation en insuffisance d'actif sollicitée par le liquidateur](#)

N° 102

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ DES MANDATAIRES

[Irrecevabilité d'une action en responsabilité d'un ancien syndic devenu associé d'une société d'exercice libéral puis décédé dirigée contre la société d'exercice libéral](#)

N° 103

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | FAILLITE PERSONNELLE

[De la nécessité de distinguer les patrimoines de l'entrepreneur individuel dans le jugement d'ouverture...](#)

N° 104

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | COMPÉTENCE

[Compétence des juridictions de droit commun et fin de non-recevoir d'ordre public](#)

N° 105

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 17 du 01 mai 2023

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

Les juristes ont parlé !

N° 527 - Par Christophe JAMIN

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | NOTAIRES

Présidence française à l'Union internationale du notariat

N° 528 - Par Alice PHILIPPOT

[Consulter le PDF](#)

LIBRES PROPOS | RETRAITES

Réforme des retraites 2023 : une réforme hyper-paramétrique !

N° 529 - Par Philippe COURSIER

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité des parents du fait de leurs enfants mineurs : conformité à la Constitution de la notion de cohabitation

N° 530 - Par Pascal OUDOT

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COMPÉTENCE INTERNATIONALE

Clauses d'élection de for asymétriques : la Cour de justice enfin interrogée !

N° 531 - Par François MAILHÉ

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | SUCCESSIONS

Testament international : la question de l'interprète

N° 532 - Par Frédéric HÉBERT

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 20 au 26 avril 2023

N° 533

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 10 au 16 avril 2023

N° 534

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | AVOCATS

L'AARPI est une société créée de fait dépourvue de la personnalité morale

N° 535 - Par Serge NONORGUE

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | PRESCRIPTION

Point de départ de la prescription : la troisième chambre civile poursuit l'harmonisation prétorienne

N° 536 - Par Nicolas MATHEY

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | VENTE

Prescription des actions récursoires en garantie de vices cachés : vers la fin de la quadrature du cercle ?

N° 537 - Par Jean-Pierre KARILA

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROCÉDURES COLLECTIVES

A propos de l'action en garantie de paiement exercée par un coobligé du débiteur soumis à une procédure collective

N° 538

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 20 au 26 avril 2023

N° 539

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 10 au 16 avril 2023

N° 540

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Prêts en francs suisses aux frontaliers : encore un peu de résistance au droit de l'Union ?

N° 541 - Par Garance CATTALANO

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | HARCÈLEMENT MORAL

Revirement de jurisprudence en matière de protection du salarié en cas de harcèlement moral

N° 542 - Par Gilles DEDESSUS-LE-MOUSTIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 20 au 26 avril 2023

N° 543

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 10 au 16 avril 2023

N° 544

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 20 au 26 avril 2023

N° 545

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTOCOLE 16

Droits d'un parent biologique dans la procédure d'adoption d'un majeur

N° 546 - Par Frédéric SUDRE

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÛRETÉ

Rétention et risque d'atteinte à la sécurité nationale

N° 547 - Par Laure MILANO

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | ÉTRANGERS

Les limites imposées aux demandes de regroupement familial

N° 548 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Où l'on apprend que la communication d'une oeuvre au public suppose... sa

communication !

N° 549 - Par Dominique BERLIN

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | LICENCIEMENT

Licenciement sans cause réelle et sérieuse d'une directrice administrative victime d'une « arnaque au président »

N° 550 - Par Guillaume KESSLER

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | AVOCATS

Caractère abusif de la clause de dessaisissement contenue dans une convention d'honoraires d'avocat

N° 551 - Par Christine BLONDEL

[Consulter le PDF](#)

La Semaine de la doctrine

CHRONIQUES | TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Jurisprudence du tribunal judiciaire de Paris

N° 552 - Par Rémi FERREIRA , Rodolphe BIGOT , Valérie MICHEL , Thomas LE GUEUT , Louis PERDRIX , Alex TANI et Aline VIGNON-BARRAULT

[Consulter le PDF](#)

CHRONIQUES | DROIT DE LA COMMUNICATION

Droit de la communication

N° 553 - Par Pascale IDOUX et Laurence CALANDRI

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les nouveaux défis juridiques du marketing d'influence sur les réseaux sociaux

N° 554 - Par Margaux FRISQUE et Joseph BOHBOT

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | CONCOURS

Concours d'éloquence Tous Han Robe 2023

N° 555 - Par Élise FILS

[Consulter le PDF](#)

La Semaine du praticien

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | DROIT DE LA FAMILLE

Signature d'un protocole de bonnes pratiques au sein du pôle Famille entre le TJ de Paris, l'Ordre des avocats et le greffe

N° 556 - Par Hélène BÉRANGER

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | UNION EUROPÉENNE

Coopération judiciaire transfrontalière : une plateforme numérique pour les équipes communes d'enquête

N° 557

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | UNION EUROPÉENNE

Coopération policière opérationnelle : la directive définitivement adoptée

N° 558

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 17 du 27 avril 2023

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

PROFESSION

[3 QUESTIONS - Quel niveau de satisfaction pour les juristes d'entreprise ?](#)

N° 397 - Par Stéphane LEFER

[Consulter le PDF](#)

ENTREPRISE

[Facturation électronique : lancement d'un pilote et d'un appel à candidature](#)

N° 398

[Consulter le PDF](#)

ENTREPRISE

[Entrée en vigueur](#)

N° 399

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

[Communication Commerce électronique](#)

N° 400

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

[Droit de l'arbitrage](#)

N° 401

[Consulter le PDF](#)

ENTREPRISE

[Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 1er trimestre 2023](#)

N° 402

[Consulter le PDF](#)

Actualités

AFFAIRES | ASSURANCE

[Solvabilité 2 : nouveaux seuils d'application de la directive pour prendre en compte l'inflation](#)

N° 403

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ASSURANCE

[Le recours de l'assureur agissant à l'encontre de l'assureur du tiers responsable, est soumis à la loi du lieu de survenance de l'accident conformément à la Convention de La Haye de 1971](#)

N° 404

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

[Usurpation du titre d'avocat par un avocat : le caractère exécutoire de la décision du Conseil de l'ordre doit avoir été notifié à l'avocat omis](#)

N° 405

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BAIL COMMERCIAL

Le coût des travaux de remise en état des locaux constitue une avance sur l'exécution des travaux

N° 406

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BAIL COMMERCIAL

Instance relative à l'annulation du congé et demande d'expertise avant tout procès

N° 407

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COMMISSAIRE AUX COMPTES

La CNCC a dévoilé les résultats de son baromètre 2023

N° 408

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DONNÉES PERSONNELLES

Le CEPD intervient sur la légalité des transferts de données vers les États-Unis

N° 409

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DONNÉES PERSONNELLES

Droit d'accès aux données : le CEPD publie la version définitive de ses lignes directrices

N° 410

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DOUANE

Création d'une unité spécialisée dans la supervision LCB-FT

N° 411

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ÉNERGIE

Bouclier tarifaire électricité et d'amortisseur électricité : la date limite de dépôt des dossiers est décalée au 30 juin 2023

N° 412

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Rétablissement professionnel : une dette n'est effacée qu'à concurrence du montant indiqué dans l'état chiffré des créances

N° 413

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Le coobligé qui a payé à la place du débiteur une créance antérieure peut exercer l'action en garantie de paiement après la clôture de la liquidation judiciaire

N° 414

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

La clause d'agrément doit être respectée en cas de cession du bail commercial incluse dans celle du fonds de commerce

N° 415

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Finance numérique et crypto-actifs : le règlement MiCA adopté par le Parlement européen

N° 416

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

[Les AES consultent en vue de l'amélioration du règlement sur la divulgation en matière de financement durable](#)

N° 417

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ PUBLIC

[Observatoire économique de la commande publique : lancement des travaux de concertation 2023](#)

N° 418

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | HARCÈLEMENT

[Harcèlement moral : la protection du salarié relatant des faits de harcèlement n'est plus subordonnée à leur qualification](#)

N° 419

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

[Solidarité financière du donneur d'ordre en cas de travail dissimulé : l'Urssaf doit produire le PV lors de l'instance](#)

N° 420

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

[Demande de remboursement de cotisations indues : l'ignorance du caractère indu ne suspend pas la prescription](#)

N° 421

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

[Dialogue social dans le secteur des plateformes de livraison : signature de 3 accords renforçant les droits des travailleurs](#)

N° 422

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

[Le coût de l'expertise du CSE sur l'accord de participation doit intégralement être pris en charge par l'employeur](#)

N° 423

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

[Dialogue social : la Commission européenne consulte les partenaires sociaux en vue d'une refonte de la directive sur les comités d'entreprise européens](#)

N° 424

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RÉMUNÉRATION

[Partage de la valeur : la mission d'information de l'Assemblée nationale a remis son rapport](#)

N° 425

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

[Crédits d'impôt en faveur de la recherche collaborative \(CICo\) et dépenses de recherche externalisée : Bercy soumet ses commentaires à consultation publique](#)

N° 426

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | PROCÉDURES FISCALES

[Amende pour omission ou inexactitude des mentions sur les factures : renvoi d'une QPC](#)

N° 427

[Consulter le PDF](#)

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Nullité des décisions collectives dans une SAS → PAGE 13

Hervé LE NABASQUE

**Un président de SAS privé de rémunération par
le directeur général** → PAGE 15

Michel STORCK

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

**Une société mère non tenue de s'assurer de la viabilité
économique d'une cession de contrôle** → PAGE 33

Laurence FIN-LANGER

DOCTRINE

**Les classes de « détenteurs de capital » et le droit des sociétés
en difficulté** → PAGE 44

Hervé LE NABASQUE

SOMMAIRE

DROIT COMMUN

BJS201y1 • Compte courant d'associé et stipulations statutaires	4
Jean-François BARBIÈRI – CA Aix-en-Provence, 3-4, 9 févr. 2023, n° 19/19431	
BJS202a9 • L'indexation de la créance de compte courant d'associé	5
Bernard SAINTOURENS – TJ Bordeaux, 1 ^{re} ch. civ., 25 août 2022, n° 20/08824	
BJS202a8 • Expertise <i>in futurum</i>: à la recherche d'un juste équilibre entre les intérêts en présence	8
Géraldine GOFFAUX CALLEBAUT – Cass. com., 1 ^{er} févr. 2023, n° 22-17101, F-D	
BJS201z3 • Analyse restrictive de la compétence exclusive des juridictions de l'État du registre public	10
Rémi DALMAU – Cass. 1 ^{re} civ., 11 janv. 2023, n° 21-17092, F-B	

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

BJS201z5 • Nullité des décisions collectives dans une SAS	13
Hervé LE NABASQUE – Cass. com., 15 mars 2023, n° 21-18324, FS-B	
BJS202a0 • Un président de SAS privé de rémunération par le directeur général	15
Michel STORCK – CA Montpellier, ch. com., 21 févr. 2023, n° 21/02247	
BJS201z7 • Conventions intra-groupe : méli-mélo d'expertises	17
Guilhem GIL – CA Paris, 1-2, 16 févr. 2023, n° 22/14159	

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

BJS201y5 • Précisions sur les causes légitimes de révocation judiciaire d'un gérant de SARL	20
Mathieu BUCHBERGER – Cass. com., 25 janv. 2023, n° 21-18985, F-D	
BJS201y4 • Le défaut d'assurance décennale obligatoire demeure une faute séparable des fonctions	22
Jean-Christophe PAGNUCCO – CA Rennes, 4 ^e ch., 26 janv. 2023, n° 21/03170	
BJS202a3 • Dysfonctionnements en série au sein d'une SARL familiale	24
Nadège JULLIAN – CA Paris, 5-9, 26 janv. 2023, n° 21/19668	
BJS201z4 • Mise en réserve des bénéfiques et abus de majorité : l'obstacle de la preuve	26
Elsa GUÉGAN – CA Angers, ch. A com., 10 janv. 2023, n° 19/02036	
BJS202a7 • Incidences et paradoxes du défaut de personnalité propre d'une AARPI	28
Jean-François BARBIÈRI – Cass. 1 ^{re} civ., 8 mars 2023, n° 20-16475, FS-B	

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

BJS201y6 • Responsabilité du commissaire aux comptes et causalité dommageable	31
Jean-François BARBIÈRI – CA Bordeaux, 4 ^e ch. civ., 20 févr. 2023, n° 21/02255	

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

BJS201z6 • Une société mère non tenue de s'assurer de la viabilité économique d'une cession de contrôle	33
Laurence FIN-LANGER – Cass. com., 1 ^{er} mars 2023, n° 21-14787, FS-B	
BJS202a1 • La conversion de procédure restreint la responsabilité pour insuffisance d'actif	36
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 8 mars 2023, n° 21-24650, F-B	
BJS201z9 • Banqueroute par augmentation frauduleuse du passif : les éléments constitutifs enfin précisés	38
Olivier CAHN – Cass. crim., 1 ^{er} févr. 2023, n° 22-82368, F-B	
BJS201y2 • Responsabilité des dirigeants sociaux : de l'application de la règle du non-cumul	40
Thierry FAVARIO – CA Aix-en-Provence, ch. 3-2, 26 janv. 2023, n° 19/16408	
BJS201x7 • Des difficultés d'étendre une procédure collective à une société située dans un autre État de l'UE	42
Laura SAUTONIE-LAGUIONIE – CA Aix-en-Provence, ch. 3-2, 26 janv. 2023, n° 21/06171	

DOCTRINE

BJS202a6 • Les classes de « détenteurs de capital » et le droit des sociétés en difficulté	44
Hervé LE NABASQUE	

À la une

La compliance en entreprise : quels enjeux en 2023 ?

étude par Emmanuel DUPIC

Les entreprises sont contraintes par un ensemble de normes légales et réglementaires à déployer un dispositif interne de compliance, adapté à leur business. RGPD, loi Sapin II, devoir de vigilance et statut du lanceur d'alerte constituent autant de défis à relever en 2023.



© Song_about_summer

Actualité

Affaires familiales : un nouveau protocole pour les magistrats et avocats parisiens

focus

Retour sur

Avocats en mission Mayotte : « ce qui se passe là-bas est ahurissant »

par Miren LARTIGUE

Technique

Le régime juridique des stupéfiants

par Nathalie FINCK

Jurisprudence

Utiles précisions de la chambre commerciale quant au revirement abandonnant pour le passé la jurisprudence *Consorts Cruz*

note par Clément FRANÇOIS
sous Cass. com., 15 mars 2023

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, professeure à l'École de droit SciencesPo-Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Matthieu BRUEDER, Thibault GOUJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Dimitri LECAT, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER, Damien PONS et Vincent ÉGÉA



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuiltable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuiltable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL448x9 ■ Affaires familiales : un nouveau protocole pour les magistrats
et avocats parisiens 3
- GPL449c4 ■ Plan d'action pour la justice : les projets de loi ont été
présentés 5

Retour sur

- GPL448z3 - Avocats en mission Mayotte : « ce qui se passe là-bas est
ahurissant »
par Miren LARTIGUE 7


Doctrine

- GPL448v5 ■ La compliance en entreprise : quels enjeux en 2023 ?
étude par Emmanuel DUPIC 9

Technique

- GPL448d6 ■ Le régime juridique des stupéfiants
par Nathalie FINCK 12
- GPL448x4 ■ Le choix du médiateur (contexte judiciaire)
par Romain CARAYOL 16

Jurisprudence

- GPL448n0 ■ Utiles précisions de la chambre commerciale quant au
revirement abandonnant pour le passé la jurisprudence *Consorts Cruz*
note par Clément FRANÇOIS sous Cass. com., 15 mars 2023 18
- GPL448f1 ■ Abus de faiblesse et prescription de l'action publique :
le délit n'est pas occulte par nature
note par Laurent SAENKO sous Cass. crim., 8 mars 2023 22
- GPL448u3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26
- GPL448i5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL448u0 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF <https://lext.so/GPL448u0> 

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE 35

Sous la responsabilité scientifique de
Soraya AMRANI-MEKKI